

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE  
DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE  
(à temps non complet)  
DGA PROXIMITE – ALVEOLE**

DGA Ressources - Ressources humaines - CL  
N° 2021-D-324

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-I-1 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de l'ALVEOLE.

**DECIDE**

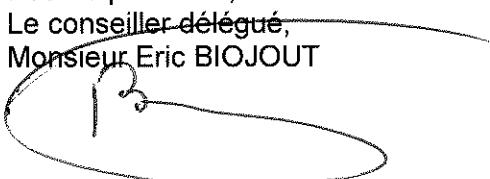
**Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 2 postes d'adjoint technique, à temps non complet au sein de la DGA Proximité – ALVEOLE pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 décembre 2021.

**Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 7 octobre 2021  
Par délégation,  
Pour le président,  
Le conseiller délégué,  
Monsieur Eric BIOJOUT



Certifié exécutoire reçu en

Préfecture le : 14.10.2021

Publié ou notifié

Le : - 3 JAN. 2022